Toepassing van artikel 47 van het Reglement van Inwendige Orde van de Gemeenteraad. Interpellatie van de heer M. OUALAOUCH, Gemeenteraadslid, betreffende de parkeerzones van "Parking.Brussels"

M. OUALAOUCH donne lecture du texte suivant :

M. OUALAOUCH leest volgende tekst voor:

Comme vous le savez, « Parking Brussels » n'est pas dans le cœur de beaucoup d'Anderlechtois pour ne pas dire très peu d'entre eux, voire aucun. Néanmoins, chaque habitant de cette commune qui possède une voiture fait le nécessaire pour se conformer au règlement en vigueur en matière de stationnement.

Malheureusement, un problème récurrent nous a été transmis relatif au fait qu'il n'était pas toujours possible de déterminer dans quelle zone on se situait. Ce souci apparaît principalement aux frontières entre des zones différentes ou le marquage coloré indiquant dans quelle zone on se trouve n'est pas toujours visible sur les horodateurs ni sur l'application en ligne. Cette situation a déjà mené plusieurs automobilistes à recevoir une amende de stationnement due au flou pesant sur ces zones.

Dans ce contexte, il semble essentiel de transmettre cette constatation à « Parking Brussels » pour qu'il remédie dans les plus brefs délais à régulariser cette situation. Parmi les mesures à appliquer, remettre le marquage de couleur sur les horodateurs où il en manque et rendre à nouveau disponible, en tout temps, la consultation des zones sur l'application en ligne. Enfin si l'agence de stationnement ne semble pas disposée à effectuer ces mises à jour, qu'elle applique de facto un remboursement des usagers qui ont reçu une amende de stationnement où il n'était pas possible de déterminer dans quelle zone il se trouvait.

Mes questions sont les suivantes :

Le Collège est-il au courant de cette situation ? Si oui, des mesures d'intervention ont-elles été demandées à « Parking Brussels » ?

Le Collège s'engage-t-il à demander à l'agence « Parking Brussels », le remboursement de tous les automobilistes lésés qui n'ont pas pu déterminer dans quelles zones il se situaient ?

Quel suivi le Collège opère-t-il quant à la manière dont la politique de stationnement est mise en application par « Parking Brussels » ?

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH leest volgende antwoord voor:

Il y a effectivement lieu d'être attentifs dans les zones limitrophes malgré le fait que les horodateurs de « Parking Brussels » doivent indiquer dans quelle zone ils se situent. Lorsque les stewards ou des techniciens constatent que les autocollants de signalisation sont dégradés, ils transmettent l'information à « Parking Brussels » pour qu'ils soient remplacés dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les personnes disposant d'un GSM équipé d'une application permettant le paiement du stationnement peuvent facilement identifier les zones payantes via ces applications. « Parking Brussels » met également à disposition sur son site internet une carte reprenant les différentes zones de stationnement ainsi que leurs limites et les zones limitrophes.

Si une personne estime qu'elle s'est vue infligée une redevance en raison d'un défaut d'indication sur les bornes, elle doit immédiatement contester cette redevance auprès de « Parking Brussels » qui analysera les réclamations au cas par cas.

Bien que les contacts avec « Parking Brussels » soient réguliers, cela ne signifie cependant pas qu'elle répond favorablement à toutes nos demandes, ni dans les délais souhaités. Si elle s'est vue délégué le contrôle du stationnement et la perception des redevances sur le territoire de notre Commune, elle est également l'exécutant de la politique régionale de stationnement, en attente depuis 2023 d'une évaluation et d'un nouveau plan.

M. OUALAOUCH :

Il serait bien de passer en revue tous les horodateurs pour contrôler la présence de leur étiquette de zone car, depuis un bon moment, des étiquettes manquent sur les horodateurs des zones limitrophes, ce qui crée ensuite des problèmes, alors qu'il y a déjà beaucoup de soucis avec « Parking Brussels ». Il faudrait lui demander de refaire un tour avec l'application citée et qui est censée être toujours accessible mais qui ne l'est parfois pas ou, en tout cas, les riverains ne savent pas vérifier dans quelle zone ils se situent.

Madame l'Echevine H. BENMRAH :

Je ferai le nécessaire dès demain matin.